

Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE

T
R
A
I
T
D'
U
N
I
O
N

ARTONGES
c^{ne} de DHUYS
ET MORIN EN BRIE



**LA CELLE
SOUS MONTMIRAIL**
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



**FONTENELLE
EN BRIE**
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



MARCHAIS EN BRIE
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



JANVIER 2022

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs et Chers Administrés,

L'an 2021 s'est achevé ; la pandémie de la COVID avec tous ses variants est une épreuve à laquelle nous devons continuer de faire face en ce début d'année 2022, en espérant le retour à la normale rapidement.

Les projets 2022

ARTONGES :

- Voirie, rue Triplette et devis pour la réfection de la place de la Mairie
- Remplacement de la baie vitrée du transept sud de l'Eglise

FONTENELLE EN BRIE :

- Voirie, rue de la gare à Villemoyenne
- Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes

LA CELLE SOUS MONTMIRAIL :

- Voirie, rue du Bois des Ys et rue Fleurie
- Fourneau électrique dans l'office de la salle des fêtes

MARCHAIS EN BRIE :

- Voirie, rue du pont à Villemoyenne
- Installation de jeux sur la dalle préparée par des bénévoles au hameau du Tremblay
- Réfection du terrain omnisport
- Demande de subvention pour les travaux de l'Eglise

Infos

- Nouveauté urbanisme :
Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer en ligne vos documents : vos demandes de permis de construire, permis d'aménagement, déclaration préalable et certificat d'urbanisme. Sur le lien <https://sve.sirap.fr/> (voir explications en page 15).
- Un défibrillateur est installé sur chacun des quatre territoires (photo des emplacements en page 13).

Fibre optique

Artonges, la fibre est installée et commercialisée depuis le 3 novembre 2021.

Fontenelle en Brie et Marchais en Brie, la pose des prises est en cours, la commercialisation est prévue le 8 février 2022, vous pourrez prendre contact avec vos opérateurs après cette date.

La Celle sous Montmirail, la pose des réseaux est en cours, la commercialisation devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2022.

Recensement de la population : celui-ci aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, je vous remercie de réserver un bon accueil à nos deux agents recenseurs, Candice et Marie-Christine qui vous présenteront leur carte d'accréditation.

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 (voir document pour les inscriptions sur la liste électorale et les procurations, page

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Manifestations :

Cette année 2021, nous avons pu organiser quelques manifestations en maintenant les gestes barrières sur les différents territoires.

En espérant que nos associations puissent reprendre leurs manifestations prévues cette année.

Les centres aérés et les mercredis ont bien fonctionnés avec les gestes barrières.

Plusieurs réunions sont prévues en Sous-Préfecture pour le projet de l'autorail Picasso qui pourrait circuler de Montmirail à Mezy-Moulins, si l'on arrive à trouver des financements pour la remise en état des rails.

Je remercie le personnel communal, les bénévoles et les associations pour leur implication dans nos quatre territoires malgré cette période difficile.

Les Maires-délégués, les adjoints, le conseil municipal, le personnel et moi-même vous souhaitons une belle année 2022, pleine d'espoir, de projets, qu'elle vous apporte la réussite et surtout le bien-être au cœur de notre commune.

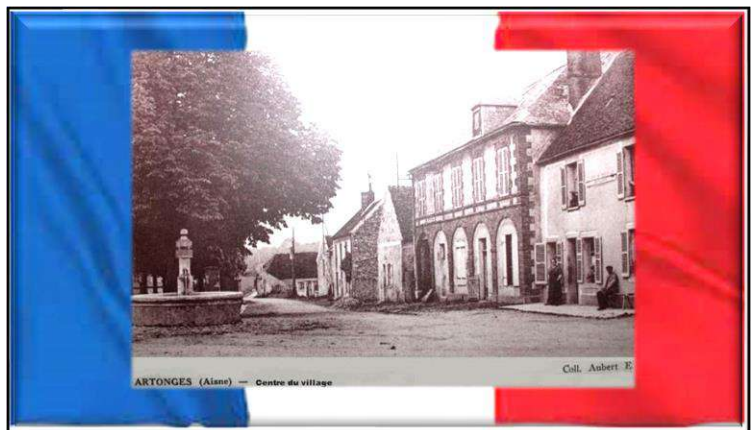
Le Maire, Alain MOROY



FONTENELLE
EN BRIE



ARTONGES



MARCHAIS EN BRIE



LA CELLE SOUS MONTMIRAIL





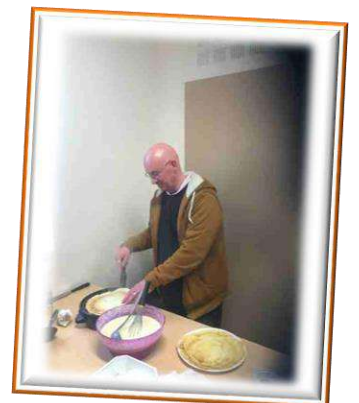
Le 31 octobre 2021

À La Celle sous Montmirail et Fontenelle en Brie, défilé des petits et grands monstres suivi d'un goûter à la mairie.

LA CELLE SOUS MONTMIRAIL



FONTENELLE EN BRIE





LA CELLE SOUS MONTMIRAIL



Tous heureux de se retrouver pour ce moment convivial, attendu depuis longtemps.

ARTONGES



LA CELLE SOUS MONTMIRAIL



Le Comité des Fêtes d'ARTONGES a organisé un concours de belote le dimanche 28 novembre 2021 à 14h00.

Les membres de ce dernier étaient sur le pied de guerre à partir de 13h30 pour accueillir les nombreux joueurs. 18 équipes ont concouru dans une ambiance conviviale jusqu'aux environs de 18h30. L'équipe gagnante fut Séverine et Christophe qui ont remporté chacun un gigot.

Tous les joueurs ont obtenu un lot. Chacun est reparti satisfait de cet après-midi passé ensemble et le Comité des Fêtes est prêt à programmer un concours pour 2022.



Chaque premier week-end du mois d'octobre, l'association « Esprits dans le vent » organise une fête du livre dans la salle communale d'ARTONGES avec une entrée gratuite. Celui-ci a démarré en 2015 et permet aux visiteurs d'échanger avec les auteurs ou de demander une dédicace. Le dernier organisé a reçu 25 auteurs de la Picardie, de la Seine et Marne et de la région parisienne.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter l'association au 06.17.58.12.77 ou bien à espritsdanslevent@outlook.fr.



Une vente solidaire au profit des enfants de la rue de Douala (Cameroun) a été organisée par des bénévoles avec le soutien de la Mairie-déléguée d'ARTONGES et la participation des enfants du village.

Différents stands ont proposé des objets d'artisanat camerounais, des réalisations des enfants, des objets de couture/tricot, pâtisseries, confitures, bibelots, etc.





Le 11 décembre 2021 a eu lieu le goûter de Noël d'ARTONGES qui a rassemblé autour du Père-Noël les enfants, les parents et les anciens. Sous le sapin décoré, l'homme en costume rouge s'est prêté aux traditionnelles photos lors de la remise des cadeaux. Puis, le spectacle de Noël a réuni les habitants de DHUYS ET MORIN EN BRIE au cours duquel un magicien faisait appel à des volontaires, petits et grands, pour participer à ses tours de magie. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, les goûters n'ont pas pu se faire le 18 décembre 2021 sur les territoires de FONTENELLE EN BRIE, LA CELLE SOUS MONTMIRAIL et MARCHAIS EN BRIE, seule la distribution des cadeaux a été maintenue.



Crèche devant l'Eglise de
LA CELLE SOUS MONTMIRAIL



ARTONGES : visite du Père-Noël
après le goûter



Arbre de Noël de
FONTENELLE EN BRIE



LA CELLE SOUS MONTMIRAIL



**Réfection de
l'étanchéité de la cuve
du lavoir au Patis.**

**Suite à l'affaissement de la
chaussée, réfection partielle
d'enrobé sur la voie communale
de Vinet à Montenils.**



MARCHAIS EN BRIE



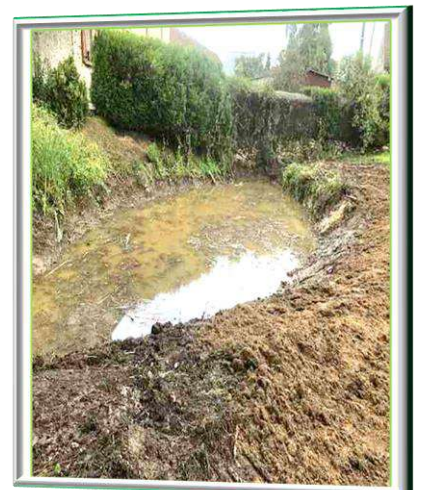
**Future structure de
jeux plein air au
Tremblay.
Celle-ci sera installée
dès les beaux jours.**



FONTENELLE EN BRIE



**Curage de la petite
mare au hameau « les
Bochages d'en Bas ».**



TFBCO

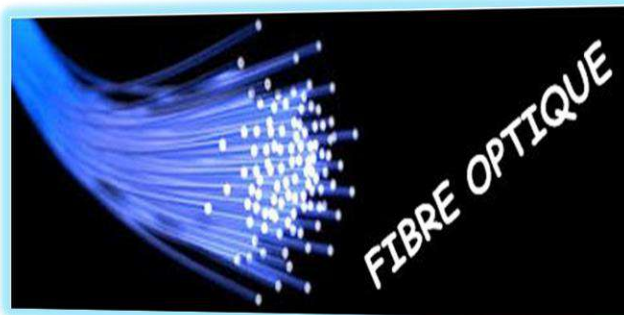
(Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois)



La Sous-Préfète, Fatou MANO, présente ce jour.

Le Maire en réunion à la
Sous-Préfecture afin de
défendre les intérêts du
TFBCO.

« L'association TFBCO a pour objet de défendre la culture ferroviaire et d'en préserver le patrimoine historique. Elle organise aussi les balades en autorail PICASSO entre Montmirail et Artonges. »



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR NOTRE COMMUNE

Depuis le 03 novembre 2021, le territoire d'ARTONGES est éligible à la fibre optique.

Le pré-raccordement est en cours sur les territoires de FONTENELLE EN BRIE et MARCHAIS EN BRIE. Celle-ci sera commercialisée aux environs de mi-mars 2022.

La CELLE SOUS MONTMIRAIL est en cours de branchement et sera bientôt terminé.

Nous vous rappelons qu'une fois la fibre optique commercialisée, c'est aux administrés de contacter son opérateur afin de procéder à la mise en service.



Pour la sécurité de tous, des défibrillateurs ont été installés sur
chaque territoire en décembre 2021.

LA CELLE SOUS
MONTMIRAIL



MARCHAIS
EN BRIE



FONTENELLE
EN BRIE



ARTONGES



INFOS UTILES

02

Aisne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Le C.A.U.E. est à disposition gratuitement, de tous les particuliers, constructeurs, collectivités ou maîtres d'œuvres qui souhaitent des conseils en amont de tout acte de bâtir :

- Choix des terrains
- Lecture des documents d'urbanisme
- Conseils sur l'implantation des bâtiments par rapport au site et à la parcelle
- Conseils sur les aspects extérieurs et l'organisation interne des espaces (les volumes, la circulation, la lumière, les percements, les plantations...)

- Mercredi 26 janvier 2022
- Mercredi 23 février 2022
- Mercredi 23 mars 2022
- Mercredi 20 avril 2022
- Mercredi 18 mai 2022
- Mercredi 15 juin 2022
- Mercredi 13 juillet 2022
- Pas de permanence au mois d'août
- Mercredi 21 septembre 2022
- Mercredi 19 octobre 2022
- Mercredi 16 novembre 2022
- Mercredi 14 décembre 2022

Dates des permanences dans les locaux
de la Communauté d'Agglomération de la
Région de Château-Thierry (2 avenue
Ernest Couvrecelle – 02400 Etampes-
sur-Marne).



DÉTERRITORIALISATION DES PROCURATIONS ELECTORALES

À compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune.

Toutefois, le mandataire (personne recevant la procuration) devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant (celui qui donne procuration) pour voter à sa place. Le nombre de procuration maximal par mandataire est de une procuration établie en France. Ce plafond est porté à deux si l'une des deux procurations est établie à l'étranger.

La procuration peut se donner par voie électronique en se connectant au site « maprocuration.gouv.fr ».

Le mandant se présentera ensuite avec sa pièce d'identité au commissariat ou à la gendarmerie pour validation de la procuration.

Un Cerfa papier sera disponible en mairie début février ou téléchargeable sur le site « service-public.fr ».

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

12 et 19 juin 2022

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

• EN MAIRIE
• PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
• PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL 2022

NOUVEAUTÉ URBANISME

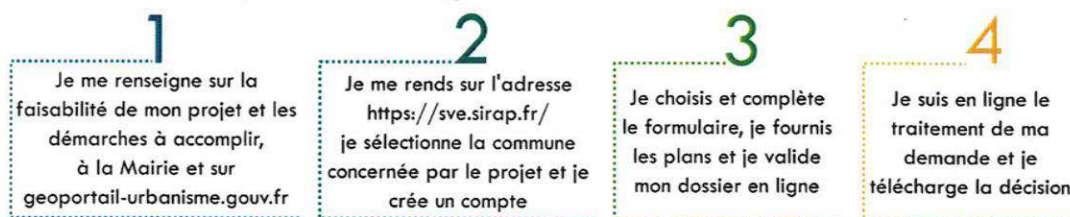
Dès le 1er janvier 2022

Déposez et suivez en ligne vos demandes d'urbanisme !

A partir du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez déposer en ligne gratuitement vos demandes de permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Comment déposer en ligne ?

- Rendez-vous sur le lien <https://sve.sirap.fr/>
- Choisissez la commune concernée par votre projet,
- Créez un compte et laissez-vous guider !



Les avantages du dépôt en ligne :

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez,
- Un gain de temps : plus besoin d'imprimer les dossiers en de multiples exemplaires et de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé,
- Des échanges facilités avec l'administration,
- Un suivi de l'état d'avancement de votre dossier, en temps réel.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation !

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

LA CARTE D'IDENTITÉ

OU PASSEPORT

À NOTER

Les mairies équipées du dispositif les plus proches sont Montmirail ou Château-Thierry.

Nous restons, bien-entendu, à votre entière disposition pour tout aide nécessaire.



MODE D'EMPLOI



Je me connecte sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>



Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte



Je remplis le formulaire en ligne



Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie



Je rassemble les pièces de mon dossier



Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif



Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales



Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS



Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Facebook Twitter Instagram YouTube

MAIRIES ÉQUIPÉES
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PRÉFECTURE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

SERVICES DE TRANSPORTS

Fablio

Transports de l'Agglomération de la région de Château-Thierry



Découvrez aussi l'appli «TàD Fablio» sur les stores

Réservez votre TàD 24h/24

Comment ça marche ?

- Le Transport A la Demande (TAD) est une ligne virtuelle qui a toutes les caractéristiques d'une ligne de bus classique :
 - Un itinéraire préétabli
 - Des arrêts prédéterminés
 - Des horaires prédéfinis mais déclenchée uniquement sur réservation.
- Du lundi au samedi, de 8h30 à 18h, une hôteesse est à votre écoute pour vous informer et enregistrer votre réservation.
- Pour la joindre, il vous suffit simplement d'appeler MOBILINFOS au

03 23 53 50 50 *Prix d'un appel local*
- Merci de prévenir à l'avance si vous annulez votre déplacement. Après plusieurs réservations non honorées, vous pourrez vous voir suspendre l'accès au service.
- Tous les titres de transport du réseau Fablio sont valables pour le Transport à la Demande.

Pour tout départ après 11h, vous pouvez appeler jusqu'à 2h avant votre déplacement, le jour même.
Pour tout départ avant 11h, vous devez appeler au plus tard la veille avant 18h pour réserver (au plus tard le samedi 18h pour les trajets du lundi matin).

Contactez-nous

L'agence commerciale Fablio
31 Grande Rue (Rue piétonne)
02400 Château-Thierry

Horaires d'ouverture
Lundi : 13h30 - 18h30
Du Mardi au Jeudi :
9h - 12h15 / 13h30 - 18h30
Vendredi :
8h45 - 12h15 / 13h30 - 18h30
Samedi : 9h - 12h15

03 23 70 98 67

www.fablio.fr
Mail : fablio@keolis.com

Restez connecté !
Avec INIMO,
le service d'alerte par SMS, vous êtes en contact avec le réseau Fablio



SOYONS CONNECTÉS...



RESTONS ZEN

Trajet, horaire, tarif, perturbation...

accédez à toutes les infos dont vous avez besoin pour vous déplacer sur les lignes régulières et scolaires régionales de l'Aisne.

NUMÉRO UNIQUE PAR TÉLÉPHONE

mobitel
LA CENTRALE DE MOBILITÉ
03 23 50 68 70

Du lun. au ven.
8h00 / 18h30
NON-STOP
Le samedi
8h00 / 13h30

QR CODE À SCANNER



<https://transports.hautsdefrance.fr>

SITE INTERNET & FACEBOOK



DES INFOS EN TEMPS RÉEL

TARIFS

TITRES UNITAIRES	VALIDITÉ	PRIX
Ticket unitaire	1 trajet	1 €
Carnet de 10 tickets	10 trajets	10 €
Titre journée *	1 journée	1 €

ABONNEMENTS	VALIDITÉ	PRIX
Tout public	Mensuel	30 €
Tout public	Annuel	300 €
Réduit **	Mensuel	10 €
Réduit **	Annuel	100 €
GRATUITÉ ***	VALIDITÉ	
Enfants (- 4 ans)	Illimité	
Pass Sécurit TER	Illimité	
Jeunes (- 26 ans)	Vacances scolaires et week-end	
Etudiants boursiers	Salon calendrier scolaire	

1 TICKET 1 TRAJET 1€

Grâce à la Région, déplacez-vous partout dans l'Aisne !

LA CARTE PASS PASS est un support unique et rechargeable qui vous permet de voyager sur tous les réseaux équipés des Hauts-de-France.



* Titre délivré uniquement les jours de pic de pollution.
 ** Tous les détails descriptifs et les conditions d'obtention des titres sont disponibles en agence RTA ou en appelant mobilitel.
 *** Soumis à la délivrance d'un titre.

4 AGENCES DE PROXIMITÉ POUR VOUS DÉLIVRER LE TITRE DE TRANSPORT DONT VOUS AVEZ BESOIN



BRASLES
4, rue du Pont

SOISSONS
16, Boulevard de Metz

GAUCHY
97, rue Pierre Sémard

LAON
104, Avenue Pierre Mendès France



DÉCHETTERIES



Avant de vous rendre sur place, vous devez prendre rendez-vous : sur internet : www.carct.fr vous pouvez également appeler le service déchets : 03 23 85 34 97

LA CARTE D'ACCÈS EST À PRÉSENTER À CHAQUE PASSAGE

Elle est gratuite en cas de perte, votre 2^e carte sera facturée 6 €

POUR OBTENIR VOTRE CARTE :

- vous remplissez le formulaire de demande de carte disponible sur www.carct.fr ou auprès du service déchets de l'Agglo
- vous fournissez un justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, EDF, téléphone...)

CES DEUX DOCUMENTS SONT À RENVoyer :

- via www.carct.fr ou par mail à : service-dechets@carct.fr
- ou par courrier à :
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
L'Aiguillage, 2 avenue Ernest Couvrecelle, 02400 Étampes-sur-Marne

VOUS RECEVREZ VOTRE CARTE D'ACCÈS À DOMICILE SOUS 10 JOURS.

L'ACCUEIL SUR PLACE

Un agent présent à l'entrée vous renseignera pour vous aider à trier vos déchets, en fonction de leur nature. Mieux vous respecterez le tri des déchets par matière, mieux ils pourront être valorisés.

Merci de veiller à laisser les quais propres après votre passage. Aucun matériel de nettoyage (pelle et balai) ne pourra être prêté pour le ramassage de vos déchets tombés au sol.

QUELLES SONT LES GRANDES FAMILLES DE DÉCHETS ACCEPTÉS ?



- Les encombrants
- Le bois
- Le mobilier
- Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : électroménagers, ordinateurs, téléphones...
- Les cartons : propres et pliés
- Les déblais / gravats, plâtre et plaques de plâtre
- Les pneumatiques de voiture*
- Les métaux
- Le verre
- Les végétaux
- Les produits chimiques, huiles de vidange, huiles de friture
- Les papiers*
- Les piles, batteries, cartouches d'encre
- Les textiles, chaussures

*acceptés uniquement en déchetteries de Château-Thierry et de Neuilly-Saint-Front (les pneus verts, jantés, coupés ne sont pas acceptés).

CERTAINS DÉCHETS NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Les ordures ménagères
- Les produits explosifs (bouteilles de gaz, fumigènes, armes) → À retourner chez le fournisseur
- L'amiante, fibrociment → Les entreprises spécialisées disponibles sur www.carct.fr

- Les grands composants de véhicules automobiles → À déposer en casse automobile
- Les déchets de soins, médicaments → À déposer en pharmacie



ZÉRO DÉCHET
AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

A DÉPOSER EN VRAC, NON IMBRIQUÉS & BIEN VIDÉS

EMBALLAGES PLASTIQUES

Bouteilles et bouchons

Boîtes et tubes

Sacs, sachets et films

Pots et barquettes

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

CARTONS - BRIQUES ALIMENTAIRES

TOUS LES PAPIERS

Papiers, journaux, magazines

©ITEO

WWW.CARCT.FR UN DOUTE, UNE QUESTION, APPELEZ LE 03 23 85 34 97

UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
Contactez notre ambassadrice du tri
06 72 87 99 09
ambassadrice@cc-briechampenoise.fr

ÉDITION 2021

Pour faciliter mon passage, j'organise le chargement de mon véhicule en fonction de la disposition des bennes et contenants de la déchetterie de Montmirail

Z.I. de Maclunay
Du 1^{er} avril au 31 octobre
• Lundi / mardi / mercredi : 13h30 - 19h
• Samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h30
• Dimanche : 9h - 12h

Du 1^{er} novembre au 31 mars
• Lundi / mardi / mercredi : 13h - 18h30
• Samedi : 9h - 12h et 13h - 18h
• Dimanche : 9h - 12h

À la déchetterie de Montmirail

<p>benne n° 2 ou 3</p> <p>TOUT-VENANT</p>	<p>benne n° 4 ou 5</p> <p>VÉGÉTAUX, DÉCHETS VERTS</p>	<p>benne n° 6</p> <p>FERRAILLE MÉTAUX</p>	<p>conteneur 7</p> <p>VÊTEMENTS linge de maison, maroquinerie, chaussures</p>
<p>conteneur 8</p> <p>CARTONS APLATIS livres, papier, journaux, revues, magazines</p>	<p>cuves 9</p> <p>HUILES DE VIDANGE ET VÉGÉTALES</p>	<p>contenants 10</p> <p>AMPOULES LED ET NÉONS sauf ampoules à filaments</p>	<p>contenants 11</p> <p>PILES ET BATTERIES</p>
<p>contenant 12</p> <p>DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX</p>	<p>casiers et aire de stockage 13</p> <p>ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</p>	<p>benne n° 14</p> <p>GRAVATS sauf plâtre, placo et béton cellulaire à trier dans le Tout-Venant</p>	<p>benne n° 15</p> <p>MEUBLES À déposer à l'intérieur de la benne</p>

Les horaires de la déchetterie sont aussi à consulter sur www.cc-briechampenoise.fr

CONTAINERS PUCÉS

En cas de déménagement ou d'emménagement, le container des ordures ménagères, affecté à l'habitation, doit y rester. En effet, celui-ci est référencé auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), laquelle devra donc procéder au changement des coordonnées et si besoin de la poubelle, en fonction du nombre de membres du foyer.

N'hésitez pas à vous tourner vers vos Mairies déléguées pour de plus amples renseignements et aussi vous aider dans les démarches.

Quelques informations et petits rappels

ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 19 AVRIL 2016 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE (PROPRIÉTÉS PRIVÉES)

Article 20 : « Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que » :

Du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures uniquement

Article 22 : « Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive »

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous arrivez dans la commune, présentez-vous en mairie, nous serons très heureux de vous accueillir et de vous renseigner sur la commune et les services offerts.

ABOIEMENTS

En France, la loi dispose que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son animal ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

En conséquence, le Maire compte sur le civisme de chacun de vous pour que qu'il ne soit pas amené à exercer ses pouvoirs de police.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons du village, qui viennent d'avoir 16 ans doivent se faire recenser en Mairie. Une attestation de recensement leur sera remise. Ils doivent présenter le livret de famille de leurs parents, leur carte d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.

Ce recensement est obligatoire pour :

- s'inscrire au Bac,
- passer un concours de la fonction publique,
- s'inscrire au permis de conduire, etc.



NOS MOYENS DE COMMUNICATION...

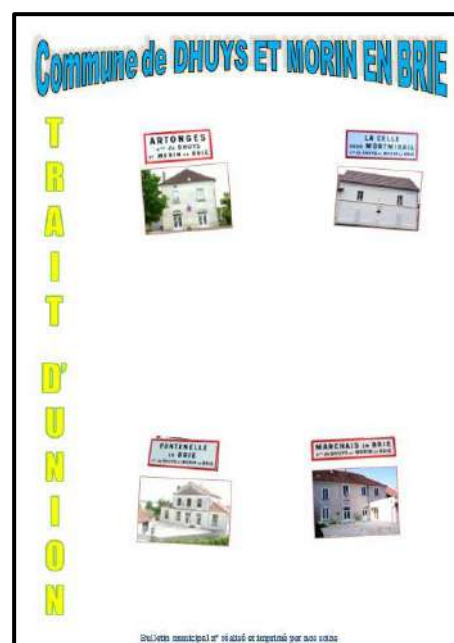


Le site internet :

www.dhuys-et-morin-en-brie.fr

Celui-ci fait paraître systématiquement les annonces des manifestations, les informations courantes ainsi que les dernières.

Le bulletin municipal distribué semestriellement, dans toutes les boîtes aux lettres de la commune de Dhuis et Morin en Brie.



La page Facebook :

« **Mairie de Dhuis et Morin en Brie** »



Des affiches sur toute la commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE ainsi que du boîtage sur le territoire concerné par l'animation.



Nous vous rappelons que l'application "PanneauPocket" est à télécharger sur App Store ou Google Play. Celle-ci permettra en temps réel de recevoir sur votre téléphone portable, les notifications, dès que la Mairie publiera une nouvelle information.

MAIS AUSSI : LE MAILING

Le Mailing en français signifie « publipostage ». C'est un moyen de communiquer des informations à un groupe de personnes.

Pour cela, n'hésitez pas à envoyer un mail à votre mairie (adresses en dernière page), en vous identifiant (nom, prénom et adresse) afin que l'on enregistre votre adresse mail.

AGENDA DU 1^e SEMESTRE 2022

SOUS RÉSERVE DES ÉVENTUELLES RESTRICTIONS SANITAIRES À VENIR

JANVIER	<p><u>La Celle sous Montmirail</u></p> <p>16/01 : Galette des Rois à 15h00 à la salle des fêtes</p> <p>30/01 : Repas début d'année à 12h00 à la salle des fêtes</p> <p><u>Artonges</u></p> <p>22/01 : Galette des Rois à la salle des fêtes (heure à définir)</p>
FÉVRIER	<p><u>Artonges</u></p> <p>20/02 : Loto à 19h30 à la salle des fêtes</p>
MARS	<p><u>Artonges</u></p> <p>12/03 : Repas de printemps à 12h00 à la salle des fêtes</p>
AVRIL	<p><u>Artonges</u></p> <p>03/04 : Repas « tête de veau » à 12h00 à la salle des fêtes</p> <p><u>Fontenelle en Brie</u></p> <p>18/04 : Chasse aux œufs vers 10h00 autour de l'Eglise</p>
MAI	<p><u>Marchais en Brie</u></p> <p>08/05 : Randonnée gourmande en matinée</p> <p>27/05 : Fête des voisins à 19h00 au local communal du Tremblay</p> <p><u>Fontenelle en Brie</u></p> <p>22/05 : Brocante dans l'enceinte de la Mairie et de l'Eglise</p> <p><u>La Celle sous Montmirail</u></p> <p>27/05 : Fête des voisins à 18h30 au Patis (arrêt de bus)</p> <p><u>Artonges</u></p> <p>28/05 : Fête des voisins à 12h00 sur la place de la Mairie</p>

JUIN

Fontenelle en Brie

04/06 : Fête des voisins à 18h30 à la Mairie

La Celle sous Montmirail

24/06 : Feux de la Saint Jean à 18h30 au Patis (arrêt de bus)

Artonges

25/06 : Fête communale à la salle des fêtes (heure à définir)

Marchais en Brie

Date à définir : Vol en gyrocoptère (entre 60 € et 80 € pour 20 mn de vol)
suivi d'un repas sur place à Epernay et sur réservation
auprès de M. Denis MOROY (moroy.denis@orange.fr)

COMITÉ DES FÊTES

ARTONGES

Toutes les bonnes volontés sont invitées à venir étoffer le comité des fêtes afin que les animations continuent.

FONTENELLE EN BRIE

Le Conseil Communal souhaiterait qu'une association ou un comité des fêtes puisse être créé afin d'animer le territoire.

Amis bénévoles, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Retrouvez au quotidien toutes nos animations,
sur notre site internet et notre page Facebook.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Mardi 18 h 00 à 19 h 00

ARTONGES

☎ 03.23.82.48.09 - @ : mairie-artonges@orange.fr

Jeudi 18 h 00 à 19 h 00

FONTENELLE EN BRIE

☎ 03.23.69.85.00 - @ : cne.fontenelle-en-brie@wanadoo.fr

Samedi 11 h 00 à 12 h 00

LA CELLE SOUS MONTMIRAIL

☎ 03.23.69.86.84 - @ : mairie.lacelle@orange.fr

Samedi 10 h 00 à 12 h 00

MARCHAIS EN BRIE

☎ 03.23.69.81.65 - @ : mairiedhuysetmorinenbrie@orange.fr



DHUYSET MORINEN BRIE



VŒUX 2022

Le Maire,
Les Maires-délégués,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux,
Les secrétaires
Et les Agents techniques

Vous adressent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2022 en souhaitant
que celle-ci soit meilleure que 2021.

Bonne santé à chacun de vous et
prenez bien soin de vous.